

<b>Nombre de membres</b>	<b>16</b>
<b>Membres présents</b>	<b>11</b>
<b>Votants</b>	<b>11</b>
<b>Exprimés</b>	<b>11</b>
<b>Oui</b>	<b>11</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20230607-DEL-2023-30-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2023  
Date de réception préfecture : 08/06/2023



## EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 7 juin, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2023

### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Alain DARBON - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2023-30**

#### **OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Monsieur le Président rappelle que le PETR a sollicité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin pour un montant de 220 000 €.

Les caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

- Montant : 220 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : taux révisable : ESTER + 0,69 %
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque trimestre par débit d'office
- Pas de frais de dossier
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours quotidien moyen, payable selon les mêmes modalités que les intérêts.
- Process de traitement automatique :
  - Tirage : crédit d'office
  - Remboursement : débit d'office
- Pas de montant minimum pour mise à disposition et remboursement des fonds avec transmission par Internet et possibilité de virement des fonds dans la journée
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que les intérêts.

Monsieur le Président précise que cette proposition est soumise à l'accord du comité de crédit de la Caisse d'Épargne et qu'à ce jour elle est en attente de validation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité ;

- valident la proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de la ligne de trésorerie
- autorisent le Président à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**